

SEANCE DU 01/02/2019

Présents :

Mr GATELIER J-F.	Bourgmestre-Président ;
MM. LAMBERT B., DANVOYE D., DEPRET A., VANDROMME A.	Bourgmestres ;
MM DELAUW S., SØBRY-Ø., CORDIER G., LECUT T., M ^{mes} MATHIEU V., SOTTIAUX C., MM DOMER S., THIRY E., JACQUEMIN B., DUCOEUR M., CROWET F., DEMEULDRE A., PAQUET E., MONIN J-M., M ^{me} MASSET M L., MM HIGNY A., MEUNIER J.	Conseillers ;
Mr MATON P.,	Chef de zone ;
Mme CANIVET C.	Secrétaire

Présentation de l'ordre du jour :

SEANCE PUBLIQUE

1. Installation du nouveau Conseil de police – Prestations de serment
2. Procès-verbal de la séance du 05/11/18 : approbation
3. Fixation du montant du jeton de présence : décision
4. Calcul des jetons de présence : décision
5. Règlement d'ordre intérieur du Conseil de police : approbation
6. Délégation au Collège de police pour la gestion journalière de la zone de police (ordinaire) : décision
7. Délégation au Collège de police pour la désignation du personnel à titre temporaire et pour les contrats de remplacement : décision
8. Délégation au Collège de police pour la nomination ou le recrutement des membres du personnel du cadre administratif et logistique, du cadre des agents de police, du cadre de base et du cadre moyen : décision
9. Service auquel tout accident susceptible d'être considéré comme accident de travail ou toute maladie susceptible d'être considérée comme maladie professionnelle doit être déclaré : décision
10. Budget 2019 : décision
11. Déclassement de patrimoine : décision
12. Ouverture à la mobilité 19-01 d'un emploi de Cadre Moyen au Service Intervention : ratification
13. Cahier spécial droit de tirage : décision
14. Approbation de la modification budgétaire numéro 2 par Monsieur le Gouverneur : information
15. Approbation des comptes 2017 par Monsieur le Gouverneur : information

LE CONSEIL DE POLICE,

SEANCE PUBLIQUE

1. Installation du nouveau Conseil de Police – Prestations de serment.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Considérant que l'élection des membres du Conseil de police a eu lieu le 03/12/18 pour les 5 Communes de la zone de police.

Attendu que lors de ces élections, les conseillers suivants ont été élus :

BEAUMONT

Monsieur Serge DELAUW
Monsieur Thibaud LECUT
Madame Vinciane MATHIEU
Madame Claudette SOTTIAUX

FROIDCHAPELLE

Madame Marie Laurence MASSET
Monsieur Michel DUCOEUR

SIVRY-RANCE

Monsieur Alex DEMEULDRE
Monsieur Arnaud HIGNY
Monsieur Jérémy MEUNIER

CHIMAY

Monsieur Gaston CORDIER
Monsieur Stéphane DOMER
Monsieur Bernard JACQUEMIN
Monsieur Olivier SOBRY
Monsieur Eric THIRY

MOMIGNIES

Monsieur Frédéric CROWET
Monsieur Eric PAQUET
Monsieur Jean-Marc MONIN

Aucun des membres précités ne se trouvent dans un cas d'incompatibilité précisés à l'article 15 de la loi du 07 décembre 1998.

Les membres du Conseil de police ont prêté le serment prescrit par l'article 20 bis de la loi du 07 décembre 1998 entre les mains du Président : « **Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge** ».

Tous les membres ont reçu un procès-verbal de prestation de serment.

L'ordre de préséance des membres du Conseil de police a été établi conformément à l'article 17 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.

NOM et Prénom	Qualité	Commune	Date de naissance	Nombre de voix
GATELIER Jean-François	Bourgmestre Président	SIVRY-RANCE	31.01.1971	
LAMBERT Bruno	Bourgmestre Vice-Président	BEAUMONT	21.05.1969	
DANVOYE Denis	Bourgmestre	CHIMAY	28.06.1970	
DEPRET Albert	Bourgmestre	MOMIGNIES	12.03.1942	
VANDROMME Alain	Bourgmestre	FROIDCHAPELLE	28.07.1969	
DELAUW Serge	Conseiller	BEAUMONT	26.10.1965	15
SOBRY Olivier	Conseiller	CHIMAY	16.06.1969	15
CORDIER Gaston	Conseiller	CHIMAY	13.05.1951	15
LECUT Thibaud	Conseiller	BEAUMONT	11.06.1992	12
MATHIEU Vincianne	Conseillère	BEAUMONT	08.10.1980	12
SOTTIAUX Claudette	Conseillère	BEAUMONT	16.11.1954	12
DOMER Stéphane	Conseiller	CHIMAY	06.06.1974	11
THIRY Eric	Conseiller	CHIMAY	27.03.1969	11
JACQUEMIN Bernard	Conseiller	CHIMAY	25.11.1952	11
DUCOEUR Michel	Conseiller	FROIDCHAPELLE	18.11.1962	7
CROWET Frédéric	Conseiller	MOMIGNIES	24.07.1974	6
DEMEULDRE Alex	Conseiller	SIVRY-RANCE	18.10.1972	6
PAQUET Eric	Conseiller	MOMIGNIES	25.08.1961	6
MONIN Jean-Marc	Conseiller	MOMIGNIES	11.06.1961	5
MASSET Marie Laurence	Conseillère	FROIDCHAPELLE	24.03.1957	5
HIGNY Arnaud	Conseiller	SIVRY-RANCE	26.02.1988	5
MEUNIER Jérémy	Conseiller	SIVRY-RANCE	14.06.1979	4

Il y a lieu de déterminer la part votale pour l'adoption des décisions visées à l'article 26 de la LPI ; à savoir l'établissement du budget, des modifications budgétaires et des comptes annuels.

CONSEIL DE POLICE	PART VOTALE
BEAUMONT	22/100
Monsieur Bruno LAMBERT	4,4
Monsieur Serge DELAUW	4,4
Monsieur Thibaud LECUT	4,4
Madame Vincianne MATHIEU	4,4
Madame Claudette SOTTIAU	4,4

FROIDCHAPELLE	11/100
Monsieur Alain VANDROMME	3,67
Madame Marie Laurence MASSET	3,67
Monsieur Michel DUCOEUR	3,67
SIVRY-RANCE	14/100
Monsieur Jean-François GATELIER	3,5
Monsieur Alex DEMEULDRE	3,5
Monsieur Arnaud HIGNY	3,5
Monsieur Jérémy MEUNIER	3,5
CHIMAY	36/100
Monsieur Denis DANVOYE	6
Monsieur Gaston CORDIER	6
Monsieur Stéphane DOMER	6
Monsieur Bernard JACQUEMIN	6
Monsieur Olivier SOBRY	6
Monsieur Eric THIRY	6
MOMIGNIES	17/100
Monsieur Albert DEPRET	4,25
Monsieur Frédéric CROWET	4,25
Monsieur Eric PAQUET	4,25
Monsieur Jean-Marc MONIN	4,25

Monsieur DEPRET entre en séance.

2. Procès-verbal de la séance du 05/11/18.

Le procès-verbal de la séance du 05 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. Fixation du montant des jetons de présence.

En application de l'article 22 de la loi du 07 décembre 1998, il est demandé au Conseil de fixer le montant du jeton de présence.

Vu la lettre du secrétariat social de la police intégrée (SSGPI) portant la référence SSGPI-RIO/2018/1147 du 30 novembre 2018 précisant qu'au 1er janvier 2019, le montant du jeton de présence ne peut être inférieur à 63,46 € (37,18 € non indexé) ou supérieur à 208,16 € (121,95 € non indexé) ;

Attendu que le montant du jeton de présence est soumis à l'index ;

Considérant que le montant du jeton de présence alloué aux précédents conseillers de police s'élevait au montant indexé de 48,89 €, montant calculé avec l'index 138,01, ce qui représente 83,45 € Brut et 60,71 € net à l'index actuel (en vigueur depuis le 01/10/18) ;

A l'unanimité, le Conseil fixe à 48,89 € le montant du jeton de présence à l'indice 138,01 ; montant qui sera indexé suivant les mêmes règles et en même temps que les traitements des agents de l'Etat.

4. Calcul des jetons de présence.

Vu la lettre du secrétariat social de la police intégrée (SSGPI) portant la référence SSGPI-RIO/2018/1147 du 30 novembre 2018 précisant que le Conseil de police peut faire appel au SSGPI pour le calcul des jetons de présence ;

Attendu que le SSGPI est en charge du calcul des salaires pour les membres du personnel de la police intégrée ;

Attendu que le SSGPI est constitué de personnel spécialisé dans le traitement des données salariales et des applications idoines pour réaliser ce calcul ;

Il est proposé au Conseil de police de faire appel au SSGPI pour le calcul des jetons de présence à partir du 1^{er} février 2019 et de signer le contrat avec le SSGPI pour la durée de la législature.

A l'unanimité, le Conseil décide de faire appel aux services du secrétariat social GPI pour le calcul des jetons de présence.

Monsieur DEPRET précise que les Bourgmestres ne perçoivent pas de jeton de présence.

5. Règlement d'ordre intérieur du Conseil de police.

Le projet du règlement d'ordre intérieur a été transmis aux membres du Conseil.

Les conseillers font part de leur préférence à la secrétaire quant à l'envoi des convocations et documents divers qui l'accompagnent, soit par courrier postal, soit par courrier électronique.

Les dates des prochains Conseils de police sont communiquées au Conseil ; à savoir les 20/05/19, 04/11/19 et 16/12/19. En cas de nécessité, d'autres dates pourraient s'ajouter. Monsieur VANDROMME précise qu'aucune procuration n'est possible au sein du Conseil de police.

A l'unanimité, le Conseil adopte le règlement d'ordre intérieur du Conseil de police.

6. Délégation au Collège de police pour la gestion journalière de la zone de police (ordinaire).

En vue d'accélérer, d'alléger et d'assouplir la procédure des marchés relatifs à la gestion journalière de la zone de police ;

A l'unanimité, le Conseil donne délégation au Collège de police du pouvoir de choisir le mode de passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services et d'en fixer les conditions pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la zone de police dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire et de déléguer au Collège de Police les marchés fondés sur un accord-cadre conclu.

7. Délégation au Collège de police pour la désignation du personnel à titre temporaire et pour les contrats de remplacement.

A l'unanimité, le Conseil donne délégation au Collège de police pour la désignation du personnel à titre temporaire et pour les contrats de remplacement.

8. Délégation au Collège de police pour la nomination ou le recrutement des membres du personnel du cadre administratif et logistique, du cadre des agents de police, du cadre de base et du cadre moyen.

A l'unanimité, le Conseil donne délégation au Collège de police, à partir de la prochaine séance du Collège et jusqu'à la fin de cette législature, pour la nomination ou le recrutement des membres du personnel du cadre administratif et logistique, du cadre des agents de police, du cadre de base et du cadre moyen lorsque l'ordre établi par la Commission de sélection est respecté.

Le Collège de police informera les membres du Conseil de police du résultat des nominations ou recrutements lors des séances du Conseil de Police.

9. Service auquel tout accident susceptible d'être considéré comme accident de travail ou toute maladie susceptible d'être reconnue comme maladie professionnelle doit être déclaré.

A l'unanimité, le Conseil désigne la Direction du Personnel, service auquel tout accident susceptible d'être considéré comme accident de travail ou toute maladie susceptible d'être reconnue comme maladie professionnelle doit être déclaré.

10. Budget 2019.

Monsieur PICHRIST présente le budget 2019 et l'article 11.

Monsieur le Président souligne qu'une provision sera créée en modification budgétaire pour les coûts salariaux suite aux négociations sectorielles prévues jusqu'en 2022. La volonté du Collège est également de ne pas augmenter les dotations communales durant les 6 prochaines années.

Il a été décidé de financer les investissements par emprunts vu les taux historiquement bas.

Le Chef de zone explique le but de la mutualisation des serveurs ainsi que la nécessité d'augmenter la bande passante pour la téléphonie.

Monsieur CORDIER demande en quoi consiste la convention de sécurité routière.

Le montant alloué dépend des événements qui se déroulent sur la zone de police, comme par exemple le nombre d'accidents. Cette convention sert à améliorer la sécurité routière via des investissements.

Monsieur le Président souligne que ce sont les dotations communales, fédérales ainsi que la convention de sécurité routière qui financent la zone de police.

Le Collège va être attentif quant aux dépenses relatives au charroi ainsi qu'à la consommation d'énergie. Une analyse sera réalisée afin d'envisager l'installation de panneaux photovoltaïques.

Monsieur PICHRIST précise qu'à l'avenir, le fonds de sécurité routière devrait être régionalisé, ce qui engendrera une diminution importante de la subvention.

A l'unanimité, le Conseil adopte le budget ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2019.

11. Déclassement de patrimoine.

Il est proposé au Conseil de déclasser 2 ETT de 2007 (achat de 4 nouveaux en 2018 et diminution du nombre d'appareil), 2 radars préventifs mobiles de 2008 et 2012 (ne fonctionnent plus), 1 combi VW T5 de juin 2011 indiquant 280.500 Km au compteur (panne en décembre 2018 dont le coût de réparation s'élève à 6.300 €. Vu l'âge et le kilométrage de ce véhicule, il n'est pas utile de procéder à la réparation).

A l'unanimité, le Conseil décide le déclassement du matériel et du véhicule repris ci-dessus et charge le Collège de leur liquidation.

12. Ouverture à la mobilité 19-01 d'un emploi de Cadre Moyen au service Intervention.

Il est prévu le recrutement d'un 13^e Inspecteur Principal.

Les formalités devant être terminées pour ce 1^{er} février 2019, le Collège a décidé en date du 25/01/19 d'ouvrir cet emploi de Cadre Moyen au service Intervention avec la commission de sélection suivante : CZ – CP Directeur Intervention (suppléant CP Proximité) – INPP Directeur Intervention (suppléant INPP Intervention Sud).

Il ne s'agit pas d'un emploi pour lequel une priorité est accordée aux « anciens-bruxellois ». Une réserve de recrutement sera prévue pour une fonctionnalité équivalente jusqu'au second cycle de mobilité qui suivra.

Il est demandé au Conseil de ratifier cette décision.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège de police en date du 25/01/19 décidant l'ouverture à la mobilité d'un emploi de Cadre Moyen au service Intervention.

Monsieur GATELIER explique que chaque poste dispose d'un INPP Proximité. Celui de Rance a glissé vers le poste de Froidchapelle. Un accord a été pris quant à la gestion du poste de Rance en sus par l'INPP Proximité du poste de Beaumont.

Si, pour une raison quelconque, l'INPP dont question devait ne plus gérer le poste de Rance, un INPP du service Intervention devrait glisser à la Proximité à Rance en qualité de Chef poste.

13. Cahier spécial des charges droit de tirage.

Monsieur PICHRIST explique que la loi sur les marchés publics a allégé les dispositions pour les marchés de services. Il s'agit d'une simple mise en concurrence pour les marchés bancaires. L'avis de consultation de marché est expliqué par le comptable spécial. Il précise que la proposition de remboursement pour les intérêts et le capital est trimestrielle. La couverture des investissements se fera par reconstitution de la trésorerie, ce qui implique que le tirage aura lieu après paiement de la dépense et le taux appliqué sera le taux du jour.

Monsieur PAQUET demande si le futur stand de tir servira uniquement à la zone de police. Monsieur le Président explique que le 1^{er} projet était la construction d'un stand derrière la direction zonale dont le coût était trop onéreux. Le second projet était l'aménagement d'un bâtiment à Strée dont le coût des travaux à réaliser était également trop élevé. Actuellement, le projet est la rénovation du stand de Leval-Chaudeville qui est déjà partagé entre les services de police et un club privé.

A l'unanimité, le Conseil marque son accord pour l'avis de consultation de marché pour le financement des dépenses extraordinaires du budget 2019.

14. Approbation de la modification budgétaire numéro 2 par Monsieur le Gouverneur.

La modification budgétaire numéro 2 de 2018 a été approuvée par Monsieur le Gouverneur en date du 04 décembre 2018.

15. Approbation des comptes annuels 2017 par Monsieur le Gouverneur.

Les comptes annuels pour l'exercice 2017 ont été approuvés par Monsieur le Gouverneur en date du 04 décembre 2018.

Une présentation de la zone de police sera faite par le Chef de Corps lors de la prochaine séance.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

CANIVET C.

GATELIER J-F.